



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conjoints survivants

Question écrite n° 91920

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des conjoints survivants. Les jeunes veufs, et plus particulièrement veuves qui ne travaillaient pas au moment du veuvage, dispensant des soins à leur conjoint ou ayant momentanément suspendu leur activité pour s'occuper de leurs enfants et les élever éprouveraient très souvent des difficultés pour trouver ou retrouver un emploi. Leurs ressources financières étant insuffisantes, les charges familiales sont difficilement assumées. Afin de remédier à cette situation, l'association départementale des conjoints survivants de Meurthe-et-Moselle, affiliée à la Fédération des associations de conjoints survivants (FAVEC) souhaiterait que les veuves et veufs retrouvent leur place dans les publics prioritaires de l'ANPE. L'association suggère aussi que les abattements fiscaux soient identiques pour les foyers de veuf et pour les foyers de couple. Aussi, il demande au Gouvernement de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ces sujets et ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91920

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3845